

LA PRÉDICATION DES DERNIERS CATHARES D'APRÈS LES REGISTRES D'INQUISITION DE GEOFFROY D'ABLIS ET DE JACQUES FOURNIER¹

Au tournant des treizième et quatorzième siècles, Pierre et Guillaume Autier rentrent en Sabartès d'un noviciat de trois années dans l'exil de Lombardie. Un an plus tard, en 1300, ils ordonnent Jacques Autier, le fils de Pierre, ainsi que Pons Baille, pour mener avec eux, durant presque une décennie, une renaissance du catharisme. Une renaissance qui, nous le savons bien, devait aboutir à une intensification des poursuites inquisitoriales, rafles, persécution et bûchers. Notre information sur les frères Autier provient des enquêtes de trois inquisiteurs, dont on a conservé deux transcriptions d'interrogatoires et un livre de sentences : le *Registre* de Geoffroy d'Ablis, inquisiteur de Carcassonne (fragment d'enquête en comté de Foix, 1308-1309), le *Registre* de Jacques Fournier, évêque de Pamiers puis Mirepoix (1318-1325) et les *Sentences* de Bernard Gui, inquisiteur de Toulouse (1307-1323)².

Derrière l'événementiel d'une persécution sévère et la rigidité des formules inquisitoriales, il reste de vraies gens, avec de vraies croyances dans une hérésie chrétienne. Ces religieux, qu'on appelle souvent "les derniers cathares", diffusaient leur foi et enseignaient leurs pratiques à l'intérieur de réseaux familiaux et villageois qui gardaient leurs traditions vivantes. Menacés par des descentes de police, emprisonnés, et finalement interrogés, ils tentaient de protéger de la persécution leurs compagnons de foi, amis, famille, voisins. Jean Duvernoy a publié leurs témoignages et Emmanuel Le Roy Ladurie a reconstruit leur univers social. Jean Duvernoy, Anne Brenon et autres chercheurs les ont replacés dans le large contexte de la foi et des pratiques des bons hommes et bonnes femmes, ce mouvement reli-

¹ Je tiens à remercier vivement Mme Anne Brenon d'avoir traduit ma communication et d'avoir suggéré des références supplémentaires aux écrits des bons hommes. Merci également à Mr J.J. Petris pour son attentive relecture.

² *Le Registre d'inquisition de Jacques Fournier, évêque de Pamiers (1318-1325) (Manuscrit n° Vat. Latin 4030 de la Bibliothèque vaticane)*, publié avec introduction et notes par Jean Duvernoy, Toulouse, É. Privat, 1965, 3 v; *Le registre d'inquisition de Jacques Fournier (Évêque de Pamiers), 1318-1325*, traduit et annoté par Jean Duvernoy ; préf. de Emmanuel Le Roy Ladurie, Paris ; New York : Mouton, 1978, 3 v; *L'inquisiteur Geoffroy d'Ablis et les cathares du comté de Foix : (1308-1309)*, texte édité, traduit et annoté par Annette Pales-Gobilliard. Paris : CNRS, 1984; *Le livre des sentences de l'inquisiteur Bernard Gui : 1308-1323*; texte édité, traduit et annoté par Annette Pales-Gobilliard, Paris : CNRS, 2002, 2 v. Sur ce contexte général, voir : A. Brenon, « Père Autier (c.1245-1310), le bon homme cathare de la dernière chance ? » dans *Archives Ariégeoises*, 1, 2009, p. 63-92.

gieux et contre-Eglise que nous appelons catharisme depuis ses premières manifestations au XI^e siècle jusqu'à l'exécution de Guilhem Béliaste. Après les oeuvres magistrales de ces érudits, que reste-t-il à faire ?

Je me propose d'examiner la voix et la foi des bons hommes, de leurs villages, de leurs familles, en étudiant les récits de leur prédication, la formulation de leur foi et la manière dont ils l'argumentaient à l'intention de leurs croyants. Cette recherche aura un triple objectif : d'abord poser ce qui peut être connu de la prédication des bons hommes - son contenu, ses sources et circonstances ; deuxièmement dévoiler «le moi» des narrateurs, en examinant comment ils racontaient leurs histoires ; en troisième lieu, généraliser à partir des apports des deux premières parties, pour en tirer quelques conclusions concernant la religion des derniers cathares.

Chacun de mes trois objectifs a des précédents dans la recherche au delà des travaux de fond déjà mentionnés. M. Duvernoy et Anne Brenon ont posé les bases des études dans ces trois domaines, particulièrement en ce qui concerne la prédication des bons hommes, le réveil religieux dû aux frères Autier, et l'histoire des derniers cathares. Des chercheurs anglophones ont analysé les stratégies narratives des déposants et théorisé au sujet des problèmes méthodologiques inhérents à l'exploitation des archives inquisitoriales³.

Tous les avis concordent sur la nature exceptionnelle de ces documents du début du XIV^e siècle. Après le complot contre les archives de l'Inquisition de Carcassonne et le soulèvement des habitants de la ville et de ceux d'Albi, les inquisiteurs étaient soucieux de récupérer et de vérifier les informations recueillies par leurs prédécesseurs. En conséquence, les enquêtes du début du XIV^e siècle sont beaucoup plus détaillées que celles du siècle précédent. Les historiens bénéficient de ce souci d'exhaustivité. En fait, avant le XIV^e siècle, les sources inquisitoriales livrent très peu d'information sur la prédication hérétique. En général, on ne trouve que des interrogatoires en formules et des réponses en "oui" ou "non".⁴

³ Peter Dronke a analysé les dépositions de Grazida Lizier et d'autres femmes de Montallou, dans *Women Writers of the Middle Ages. A critical Study of Texts from Perpetua (+203) to Marguerite Porète (1310)*, Cambridge, Cambridge University Press, 1984. Voir aussi les oeuvres plus récentes de John H. Arnold, *Inquisition and power : catharism and the confessing subject in medieval Languedoc*, Philadelphia : University of Pennsylvania Press, 2001 ; James Given, *Inquisition and medieval society: power, discipline, and resistance in Languedoc*, Ithaca, N.Y. : Cornell University Press, 1997 ; *Texts and the repression of medieval heresy*, ed. Caterina Bruschi and Peter Biller. Woodbridge, Suffolk, UK : York Medieval Press ; Rochester, NY : Boydell & Brewer, 2003.

⁴ Voir à ce sujet, Anne Brenon, "Mort et effacement du catharisme. Les archives perdues de l'Inquisition de Carcassonne, XIV^e-XV^e siècles," dans A. Brenon, *Archipels cathares*, Cahors, L'Hydre Éditions, 2003, pp. 271-72 ; René Nelli, *Écritures cathares*. Nouvelle édition actualisée et augmentée par Anne Brenon, Monaco: Editions du Rocher, 1995, A. Brenon, Notice, pp. 325-28.

Pour construire en complément du travail des autres chercheurs mais aussi apporter quelque chose de nouveau, je vais me concentrer essentiellement tout d'abord sur le registre de Geoffroy d'Ablis, qui a été un peu oblitéré par celui - plus tardif, plus complet et plus riche en couleur - de Jacques Fournier. Bien entendu, le registre de Geoffroy d'Ablis doit en permanence être complété par l'information donnée par le registre de Jacques Fournier et parfois par les Sentences de Bernard Gui. Néanmoins, on peut apprendre beaucoup, par le témoignage de ce registre moins célèbre, sur les bons hommes du début du XIV^e siècle, essentiellement les Autier, leurs croyances et leurs croyants. Pour poser les fondations d'une ultérieure étude plus développée et parler à l'intérieur des limites de temps aujourd'hui imparties, je vais me limiter aux témoignages concernant la prédication. Tout d'abord tenter un survol général des témoignages contenus dans ce registre, puis analyser ceux qui relatent des prédications.

Les dépositions datent presque exclusivement de la fourchette chronologique de mai 1308 à septembre 1309, période d'une enquête en comté de Foix de Geoffroy d'Ablis, dominicain de Chartres et inquisiteur général à Carcassonne. Appelé à cette charge en 1303, il a d'abord fait face au soulèvement contre l'Inquisition des habitants de Carcassonne, qui avaient chassé de la ville l'inquisiteur Nicolas d'Abbeville. En 1305, Geoffroy d'Ablis s'est adjoint dans sa charge deux lieutenants, les Prêcheurs Géraud de Blomac et Jean du Faugoux⁵. Après une enquête pontificale sur l'état des prisons (le "Mur") et le procès des prisonniers qui y restaient, les enquêtes ont pu commencer (on sait par les sentences de B. Gui et le registre de J. Fournier, que les premières enquêtes de l'Inquisition de Carcassonne ont été dirigées, dès 1305-1306 contre le Razès et le Lauragais - archives perdues). Mais, de Geoffroy d'Ablis, on n'a conservé que le fragment d'enquête en comté de Foix de 1308-1309 qui nous occupe ici.

Tous les déposants venaient de la haute vallée de l'Ariège, le Sabartès, des villes d'Ax et Tarascon et du village de Larnat. Sept notaires ont enregistré dix-sept témoignages ; un autre notaire, Pierre de Gaillac, était aussi convoqué à la barre comme témoin.⁶ Les comparutions incluent parfois plusieurs auditions, jusqu'au nombre de sept auditions pour Pierre de Gaillac. Tous les prévenus et leur famille avaient un lien plus ou moins direct avec la famille Autier d'Ax - une famille de notaires. Par l'étude de Jean Duvernoy, on sait que huit d'entre eux appartenaient à la bourgeoisie, et huit à la noblesse.⁷ C'étaient en général des gens lettrés ou de familles lettrées.

⁵ Les lieutenants ont écouté les aveux de douze suspects. Pales Gobilliard, *L'inquisiteur Geoffroy d'Ablis*, p. 4.

⁶ Pales Gobilliard, *L'inquisiteur Geoffroy d'Ablis*, p. 332-361.

⁷ Jean Duvernoy, "Geoffroy d'Ablis—Manuscrit latin BN n° 4269", 2001, <http://jean.duvernoy.free.fr>, p. 14.

Pierre de Gaillac, notaire, d'une famille de notaires, avait étudié le droit à l'Université de Toulouse⁸. Guillaume de Rodes, son beau-père, neveu de Pierre Autier, était notaire aussi⁹. Arnaut Teisseire, époux de Guillaume, fille de Pierre Autier, était notaire et médecin de Lordat. Pierre de Luzenac, notaire et avocat, qui a apporté aux inquisiteurs une cédula contenant ses aveux, avait une soeur, Lorda, qui était la femme de Guillaume Bayard, juge de Sabartès et châtelain de Tarascon.

Des dix-sept déposants, quinze répondent à des questions concernant la prédication et les croyances des bons hommes. Les deux témoins qui ne parlent pas du contenu de la prédication des bons hommes (Athon de Castel, de Rabat, et Pierre de Luzenac) livrent une information précieuse sur les livres que possédaient ces derniers cathares. Athon de Castel, quatorzième déposant du registre, dit que Pierre ou Guillaume Autier lisait "dans un livre la Vision d'Isaïe", texte apocryphe qui circulait depuis les premiers siècles en versions grecques, éthiopiennes, slavonnes et latines¹⁰. Selon Pierre de Luzenac, qui a écrit lui-même sa propre déposition, les bons hommes lui ont montré "un très beau livre, enluminé de lettrines rouges et bleues, et écrit des meilleures lettres de Bologne"¹¹, c'est-à-dire l'écriture utilisée depuis le treizième siècle dans les cercles universitaires de l'Italie du nord. Les lettrines rouges et bleues correspondent à celles d'un Nouveau Testament en occitan qui date du premier tiers du XIIIe siècle¹². Jacques Autier a lu longuement du beau livre qui contenait les évangiles

⁸ Son père était notaire, ainsi que les beau-père et grand-père de sa femme, tous deux nommés Guillaume de Rodes. Jean Duvernoy, "Geoffroy d'Ablis—Manuscrit latin BN n° 4269", 2001, <http://jean.duvernoy.free.fr>, p. 14

⁹ Il était le fils de Raimonde (Autier) de Rodes, soeur de Pierre Autier. Guillaume de Rodes (fils) épousa Blanche, belle-mère de Pierre de Gaillac, après son veuvage de Raimond Lombard de Tarascon. La femme de Pierre de Gaillac, prénommée Raimonde elle aussi, était la fille de Blanche et de Raimond Lombard. Jean Duvernoy, "Geoffroy d'Ablis—Manuscrit latin BN n° 4269", 2001, <http://jean.duvernoy.free.fr>, p. 14.

¹⁰ A. Pales Gobilliard, *L'inquisiteur Geoffroy d'Ablis...cit.*, p. 324-25. Crawford Howell Toy and Enno Littman, "Ascension of Isaiah", *Jewish encyclopedia.com* : Livre apocryphe, formé de trois parties différentes, qui semblent originellement avoir existé séparément. L'une est d'origine juive, les deux autres chrétiennes. On pense en général que les diverses parties de l'ouvrage ont été à l'origine rédigées en Grec. Actuellement, il existe diverses versions partielles ou fragments de l'Ascension en Grec, Latin et Slavon, et une version complète en Ethiopien. Editions : Laurence, *Ascensio Isaiae Vatis... cum Versione Latina Anglicanaque*, Oxford, 1819 ; Dillmann, *Ascensio Isaiae Aethiopice et Latine*, Leipzig, 1877 ; Charles, *The Ascension of Isaiah*, London, 1900 (publication de tous les fragments grecs et latins, avec une traduction latine, par Bonwetsch de la version slavonne des ch. VI-XI). Par évidence interne aussi bien que par des notes en écriture du second siècle et suivants, on peut attribuer avec sécurité la composition des trois parties du livre au premier siècle.

¹¹ A. Palès Gobilliard, *L'inquisiteur Geoffroy d'Ablis, ...cit.* p.380-81.

¹² Anne Brenon, «La prédication cathare méridionale», dans *Slavica occitania*, 16, *Bogomiles, Patavins et Cathares*. Toulouse, 2003, p.269.

et les épîtres de Paul en langue romane. Pierre de Luzenac dit qu'il aurait préféré que Jacques le lise en latin, le fait que le livre était en roman ne lui plaisait pas. Cette constatation conduit à l'aveu suivant, que Jacques Autier lui a demandé d'acheter une Bible complète lors de son retour à Toulouse. Une Bible complète aurait été écrite en latin. Nous verrons que Pierre de Luzenac, malgré son manque de plaisir à écouter les Ecritures en langue vulgaire, a probablement obtenu pour les hérétiques le même livre des évangiles et des épîtres (celui dont il parlait précédemment).

D'autres déposants témoignent sur l'usage des livres par les bons hommes. Géraud de Rodes dit que Pierre de Luzenac a apporté aux hérétiques un livre écrit en roman, où il s'agissait de saint Pierre et de saint Paul¹³. Il s'agit peut-être du même livre des évangiles et des épîtres que décrit Pierre de Luzenac - se gardant bien d'avouer que c'était lui qui l'avait apporté aux bons hommes. Philippe de Larnat, interrogé s'il avait entendu des prédications, répond que Pierre et Guillaume Autier étaient dans une maison avec un petit groupe de personnes, et que l'un d'eux "tenait un livre dans sa main et y lisait"¹⁴. Dans un témoignage similaire du Registre de Jacques Fournier, Sibille Peyre dit que Jacques Autier "lisait dans le livre", et Pierre Autier "commentait en langue vulgaire"¹⁵. Interrogé sur ce que lisait l'hérétique, Philippe de Larnat indique qu'il "parlait d'une certaine vision"¹⁶. Cette référence à "une certaine vision" semble corroborer la mention antérieure de la Vision d'Isaïe, bien qu'il puisse s'agir d'un autre texte visionnaire.

L'ensemble de ces témoignages éclaire aussi le caractère informel d'une prédication se déroulant dans les foyers du Sabartès et sa relation à la lecture et au commentaire de textes en petits groupes. Nous voyons ces petits groupes réunis dans la maison d'un croyant pour entendre les textes lus, puis écouter le commentaire de l'un des bons hommes. L'un lisait le texte et l'autre le commentait, une pratique qui reflète les habitudes de lecture et commentaires de textes en d'autres cadres, incluant jusqu'au chapitre monastique. L'intérieur des foyers du Sabartès était le lieu d'un enseignement informel, que nous pouvons appeler prédication lorsque le contenu tourne du commentaire à l'exhortation ou l'admonition relatifs à la bonne vie et diverses matières de foi. Pendant une période d'intense persécution, les bons hommes et les croyants se réunissaient par nécessité

¹³ A. Pales Gobilliard, *L'inquisiteur Geoffroy d'Ablis, op. cit.* 86-87. Je ne suis pas d'accord avec la traduction de Pales Gobilliard. que ce sont les évangiles de Pierre et Paul.

¹⁴ A. Pales Gobilliard, *L'inquisiteur Geoffroy d'Ablis, cit.* p. 11-113.

¹⁵ A. Brenon «La prédication cathare méridionale», p. 269 ; J.F. fr. 406.

¹⁶ A. Pales Gobilliard, *L'inquisiteur Geoffroy d'Ablis, cit...* p. 112-113.

dans des demeures familiales. Dans leurs témoignages, les déposants ont pu éviter, quand c'était possible, de décrire une activité qui pouvait être qualifiée de prédication : l'action de lire un livre est une activité plus neutre aux yeux des inquisiteurs que celle de prêcher. Cependant, nous verrons que les inquisiteurs eux-mêmes n'hésitent pas à employer la terminologie de la prédication dans leurs interrogatoires.

Quinze parmi les déposants du Registre de G. d'Ablis répondent, avec des détails variés, à propos de la prédication. Comme dans le cas des autres registres d'Inquisition, les questions structurent les réponses et conduisent les prévenus à répondre simplement par oui ou par non. Dans la présente enquête, on voit clairement que les inquisiteurs ont posé la question : "Avez-vous entendu les prédications des hérétiques ?"¹⁷ Quant à la terminologie exacte de la prédication, un sujet de controverse au Moyen Age, surtout quand il s'agit de sermons qui n'étaient pas prononcés par un clerc autorisé de Rome, on voit que les inquisiteurs emploient le terme *predicationes* pour parler des sermons des bons hommes, ou bien *admonitions* (*monitiones*), ou plus généralement paroles (*verba*).

Parfois l'interrogation reste vague, apparemment pour provoquer des réponses plus ouvertes. L'inquisiteur demande par exemple : "Qu'avez-vous entendu dire par eux ?"¹⁸ Dans les cas où l'inquisiteur demande "Avez-vous entendu les prédications ou les paroles des hérétiques ?", et que le témoin acquiesce, l'inquisiteur passe tout de suite à la question suivante : "Qu'est-ce que vous les avez entendus dire ?"¹⁹ Il y a quelques cas où l'inquisiteur demande tout d'abord, "Qu'est-ce que vous les avez entendus dire ?"²⁰ sans poser d'abord la question si le témoin avait entendu les hérétiques parler. Le résultat de ces questions multiples sur le contenu des prêches des bons hommes offre un remarquable ensemble de témoignages sur la prédication des derniers cathares.

Si on mesure la fréquence des thèmes mentionnés, les topiques les plus fréquents concernant les croyances cathares sont la vie apostolique et le catharisme comme la vraie Église de Dieu. En second lieu, les références spécifiques concernant le pouvoir de délier les péchés et le refus

¹⁷ A. Pales-Gobilliard, *L'inquisiteur Geoffroy d'Ablis*, cit... p. 122-123. Raimond Autier : Interrogatus si audivit predicationes vel monitiones eorum (deux fois) ; Géraut de Rodes, p. 86-87, 88-89 (deux fois), 90-91, 94-95, 98-99, 104-105 (deux fois)

¹⁸ A. Pales-Gobilliard, *L'inquisiteur Geoffroy d'Ablis*, p. 117-118. Raimond Autier : "Interrogatus quid facit vel quid dixit cum eis vel quid audivit ab eis... Interrogatus quid dicebant..."; Raimond Issaurat, p. 262-63 : "Interrogatus quid dixerunt sibi dicti heretici".

¹⁹ A. Pales-Gobilliard, *L'inquisiteur Geoffroy d'Ablis*, p. 180-81, Guillelme Garsen : "et audivit... Interrogatus quid dixit...".

²⁰ A. Pales-Gobilliard, *L'inquisiteur Geoffroy d'Ablis*, p. 220-21 : Blanche de Rodes : "dixit interrogata quod audivit a dictis hereticis...".

des hérétiques de jurer et de mentir. Quatre déposants seulement parlent de la création ou de quoi que ce soit en relation avec le dualisme. Les témoins rapportent fréquemment que les bons hommes critiquent l'Église romaine ; cette critique apparaît avec la même fréquence que le thème de la vie apostolique. Les topiques secondaires rattachés à la critique de l'Église romaine incluent les sacrements, la messe et notamment la transsubstantiation, l'absolution, le baptême, le mariage, et la vénération de la croix.

Examinons ces thèmes plus en détail. Les thèmes les plus fréquemment rapportés de la prédication des bons hommes sont, on l'a vu, la vie apostolique, l'affirmation de constituer la vraie Église de Dieu, et la critique de l'Église romaine. Cinq témoignages affirment que les bons hommes suivaient la voie de Dieu et des apôtres, ou bien la voie et la foi de Dieu et des apôtres²¹. Dix témoins disent que les bons hommes ont parlé des apôtres ; trois d'entre eux citent saint Pierre et saint Paul et un témoin mentionne saint Paul seulement²². Les quatre premiers témoins ne donnent à ce sujet que des réponses brèves et imprécises. Philippe de Larnat essaie d'abord d'éluder la question, puis dit simplement que les hérétiques ont parlé de saint Pierre et de saint Paul et qu'ils disaient et lisaient dans un livre "beaucoup de choses dont il ne se souvient pas"²³. Guillaume de Rodes dit quatre fois qu'il n'a pas entendu les hérétiques prêcher, trois fois qu'il ne s'en souvenait pas, et une fois qu'il ne s'intéressait pas à ce qu'ils disaient et ne leur prêtait pas attention. Une fois il dit simplement que les hérétiques parlaient de Dieu et des apôtres, et qu'ils ont cité saint Paul, "entre d'autres"²⁴.

Quoique les témoins semblent hésiter à parler de la vie apostolique, il paraît néanmoins évident, à partir de leurs dépositions, que le modèle des apôtres demeure un thème de la prédication des bons hommes, depuis la relation, datée de 1143, d'Evervin de Steinfeld jusqu'aux derniers cathares. Il figure aussi comme un thème marquant des textes cathares, qui montrent que les dissidents s'identifiaient à l'Église primitive²⁵. Dans le domaine des pratiques religieuses, le modèle apostolique est lié étroitement à l'im-

²¹ A. Pales-Gobilliard, *L'inquisiteur Geoffroy d'Ablis*, p. Raimond Autier, p. 118-19; Guillelme Garsen, p. 180-81; Alamande de Vicdessos, p. 242-43; Raimond Issaurat, p. 262-63; Pierre Issaurat, p. 292-93.

²² A. Pales-Gobilliard, *L'inquisiteur Geoffroy d'Ablis*. Les trois sont Géraut de Rodes, p. 104-05; Philippe de Larnat, p. 114-15; Raimond Autier, p. 118-19. Guillaume de Rodes cite saint Paul, p. 140-41. Les six autres sont Guillelme Garsen, p. 180-81, Blanche de Rodes, p. 214-15; Alamande de Vicdessos, p. 242-43; Pierre Tignac, p. 250-51; Raimond Issaurat, p. 262-63; et Pierre Issaurat, p. 292-93.

²³ A. Pales-Gobilliard, *L'inquisiteur Geoffroy d'Ablis*, p. 110-11, 112-13, 114-15.

²⁴ A. Pales-Gobilliard, *L'inquisiteur Geoffroy d'Ablis*, p. 142-43, 146-47 (trois fois); 134-35, 148-49 (deux fois); p. 148-40 ("non curabat"); p. 141; entre autres.

²⁵ Voir aussi les rituels cathares : occitan de Lyon - *Écritures cathares*, p. 232; et latin de Florence, *Écritures cathares*, p. 251.

position des mains, mis en évidence dans le Livre des Actes comme un geste fréquent des apôtres, qui avait différent contextes, tout comme les différentes significations du *consolament*. La prédication de Pierre Autier, rapportée par Pierre Maury, souligne aussi les modèles apostoliques, en disant que la vraie Église, celle qui fuit et pardonne, “tient la droite voie des apôtres”²⁶.

En ce qui concerne l’identité spirituelle des bons hommes et des croyants, sept témoignages font référence aux bons hommes comme la véritable Église de Dieu²⁷. Pierre Issaurat énonce le thème des deux Églises; c’est-à-dire qu’il y avait “deux Églises, l’une bonne et l’autre mauvaise”²⁸. Parmi les preuves de l’authenticité de l’Église des bons hommes, les témoignages affirment que les bons hommes avaient “le pouvoir d’absoudre et de remettre les fautes” et de conduire les croyants au salut de l’âme. Neuf déposants mentionnent ce thème; sept d’entre eux disent que seulement les hérétiques avaient le pouvoir d’absoudre les péchés; deux d’entre eux, comme d’autres prévenus, disent simplement que le prêtre romain n’a pas le pouvoir de le faire²⁹.

D’autres indications sur l’identité de l’Église des bons hommes incluent le refus des bons hommes de jurer et de mentir; ce thème-ci, dont il est fait mention dans quatre témoignages, est un élément essentiel de leur conception de la vie apostolique³⁰. Rappelons que le *Traité de l’Église de Dieu*, contenu dans le manuscrit du Rituel occitan de Dublin, est composé de onze chapitres de catéchèse, destinées aux diacres et pasteurs de l’Église cathare. Le sixième chapitre commence avec l’affirmation que “Cette Église se garde de mentir ou de porter faux témoignages”; et le septième proclame tout au début: “Cette Église se garde de jurer...”³¹. (De même, les deux autres rituels, occitan de Lyon³² et latin de Florence³³).

²⁶ *Écritures cathares*, p. 330.

²⁷ A. Pales-Gobilliard, *L’inquisiteur Geoffroy d’Ablis*: Arnaud Piquier, p. 164-65; Guillelme Garsen, p. 180-81; Blanche de Rodes, p. 220-21; Alamande de Vicdessos, p. 242-43; Raimond Issaurat, p. 262-63; Pierre Issaurat, p. 292-93; Jacques Garsen, p. 364-65.

²⁸ A. Pales-Gobilliard, *L’inquisiteur Geoffroy d’Ablis*, p. 293.

²⁹ A. Pales-Gobilliard, *L’inquisiteur Geoffroy d’Ablis*. Les deux sont Philippe de Larnat, p. 114-15 et Pierre de Gaillac, p. 336-37. Les sept autres sont Gérard de Rodes, p. 104-05; Guillelme Garsen, p. 188-90; Blanche de Rodes, p. 220-21; Alamande de Vicdessos, p. 242-43; Raimond Issaurat, p. 262-63; Pierre Issaurat, p. 292-93, et Arnaud Issaurat, p. 312-13.

³⁰ A. Pales-Gobilliard, *L’inquisiteur Geoffroy d’Ablis*, Raimond Autier, p. 118-19; Raimond Issaurat, p. 262-63; Pierre Issaurat, p. 292-93, et Arnaud Issaurat, p. 312-13.

³¹ *Écritures cathares*, p. 280.

³² *Id.* p. 233.

³³ *Id.* p. 256.

Pour les bons hommes, la vie des apôtres est aussi une vie active de service aux autres. Selon le témoignage d’Arnaud Piquier, les bons hommes disaient que leur Église avaient des yeux, des pieds, et des mains.³⁴ C’est une vue évangélique et anti-hiérarchique qui met aussi l’accent sur l’activité pastorale; le contact entre les êtres humains était plus important qu’un bâtiment ou un objet. Selon Guillelme Garsen, “l’Église de Dieu se trouvait seulement dans les bons hommes et les bonnes femmes”³⁵. Parallèlement au témoignage de Guillelme Garsen et d’Arnaud Piquier, le premier chapitre du *Traité de l’Église de Dieu* s’ouvre avec l’affirmation que “Cette Église n’est pas fait de pierre, ni de bois, mais c’est l’assemblée des fidèles et des saints...”³⁶

Le thème du pouvoir de délier les péchés et son importance en tant que signe de la véritable Église de Dieu rejoint l’argumentation d’autres sources sur les croyances des bons hommes. Le *Traité de l’Église de Dieu*, au deuxième chapitre, affirme: “Cette Église de Dieu... a reçu tel pouvoir de Notre Seigneur Jésus-Christ que par sa prière sont pardonnés les péchés”³⁷. Comme dans les autres chapitres du *Traité*, une série de textes scripturaires suit pour justifier l’argumentation. Le rituel latin de Florence indique que c’est l’engagement sincère du cœur qui peut sauver, et non la seule opération de l’Église (cathare)³⁸.

La critique de l’Église romaine figure aussi fréquemment que les affirmations des croyances et des pratiques des bons hommes. Les inquisiteurs posent la question de façon à laisser la porte ouverte: “Leur avez-vous entendu dire quelque chose contre l’Église romaine?”, ou bien, “contre la foi catholique”, ou “contre les sacrements”³⁹. Les réponses varient: la simple constatation par Philippe de Larnat que les bons hommes avaient “une meilleure foi que nous”,⁴⁰ se comptant lui-même au nombre des catholiques, contraste avec la réponse brève mais amère de Guillelme Garsen, que l’Église romaine était “desséchée”, et que “les épines y poussaient”.⁴¹ Plusieurs témoins rapportent la remarque que l’Église romaine “ne valait

³⁴ A. Pales-Gobilliard, *L’inquisiteur Geoffroy d’Ablis*, p. 166-67.

³⁵ A. Pales-Gobilliard, *L’inquisiteur Geoffroy d’Ablis*, p. 188-89.

³⁶ *Traité de l’Église de Dieu, Écritures cathares*, p. 274.

³⁷ *Traité de l’Église de Dieu, Écritures cathares*, p. 276. Voir également Rituel latin, *Id.* p. 251, et Rituel occitan de Lyon, *Id.* p.232.

³⁸ *Id.* p. 254.

³⁹ A. Pales-Gobilliard, *L’inquisiteur Geoffroy d’Ablis*, p. 148-49, 292-93.

⁴⁰ A. Pales-Gobilliard, *L’inquisiteur Geoffroy d’Ablis*, p. 114-15.

⁴¹ A. Pales-Gobilliard, *L’inquisiteur Geoffroy d’Ablis*, p. 188-89.

rien⁴² tandis que de longues dépositions énumèrent maintes fautes de la “mauvaise” Église. Les témoignages extensifs de Blanche de Rodes, Raimond Issaurat, Arnaud Issaurat, et Pierre de Gaillac traitent de nombreux sujets : la messe et notamment la transsubstantiation, l’absolution, le baptême, le mariage, et la vénération de la croix. La déposition de Pierre de Gaillac dénonce le clergé de Rome, du pape aux prêtres, comme adorateurs des idoles, avarés, fornicateurs, médisants, blasphémateurs, adultères, en somme comme les faux prophètes, et les mauvais fruits de la parabole du bon et du mauvais arbre dans l’évangile de Matthieu 7, 15-16. Le notaire cite le passage de Matthieu, “Méfiez-vous des faux prophètes...”, un texte utilisé déjà par les cathares rhénans, selon Evervin de Steinfeld, et souvent employé par les prédicateurs catholiques contre l’hérésie.⁴³ Malheureusement la déposition de Pierre de Gaillac est interrompue parce qu’une page a été arrachée au manuscrit.⁴⁴

Parallèlement avec à ces dépositions, le dixième chapitre du *Traité de l’Église de Dieu* concerne la persécution de l’Église de Dieu par l’Église romaine, dite “mauvaise”, dont les pasteurs se comportaient en loups qui tuaient les brebis.⁴⁵ *Le Livre des deux Principes*, écrit avant le milieu du XIIIe siècle, comporte lui aussi un chapitre «des persécutions» qui développe les mêmes thèmes⁴⁶. La critique du clergé de l’Église romaine est aussi un leit motiv des prédications de Pierre et Jacques Autier rapportées dans le *Registre de Jacques Fournier* et étudiées par Anne Brenon.⁴⁷

Onze dépositions du *Registre de Geoffroy d’Ablis* incluent des critiques de la messe et notamment de la transsubstantiation. Le témoignage de Pierre Issaurat rapporte l’affirmation que la messe “ne valait rien” et “ne profitait pas à l’homme”.⁴⁸ Selon celui de Raimond Autier, l’hostie consacrée par le chapelain n’était pas le corps du Christ, parce que “Dieu ne peut être partagé, ni mangé”.⁴⁹ D’après le témoignage de Pierre de Gaillac, les hérétiques disaient que le pain béni sur l’autel n’était pas le vrai corps du Christ, mais “le pain de la corruption”. Au contraire, c’est le

⁴² A. Pales-Gobilliard, *L’inquisiteur Geoffroy d’Ablis*. Arnaud Piquier, p. 164-65; Blanche de Rodes, p. 220-21; Raimond Issaurat, p. 262-63; Arnaud Issaurat, p. 312-13.

⁴³ A. Brenon, « La lettre d’Evervin de Steinfeld à Bernard de Clairvaux... », dans *Les archipels cathares cit.*, p. 51, n. 62; Beverly Mayne Kienzle, *Cistercians, Heresy and Crusade (1145-1229): Preaching in the Lord’s Vineyard*. Woodbridge, UK: Boydell and Brewer, 2001, *passim*.

⁴⁴ A. Pales-Gobilliard, *L’inquisiteur Geoffroy d’Ablis*, p. 338-39.

⁴⁵ *Traité de l’Église de Dieu, Ecritures cathares*, p. 283-85.

⁴⁶ *Le Livre des deux Principes*, *id.* p.181-188.

⁴⁷ *Écritures cathares*, p. 325-40.

⁴⁸ A. Pales-Gobilliard, *L’inquisiteur Geoffroy d’Ablis*, p. 292-93.

⁴⁹ A. Pales-Gobilliard, *L’inquisiteur Geoffroy d’Ablis*, p. 118-19.

Verbe de Dieu qui est le vrai pain et le vrai corps du Christ. L’hostie “n’est qu’un morceau de pain, fait de pâte de froment”, un avis exprimé dans plusieurs dépositions.⁵⁰ Parallèlement, d’après le témoignage de Pierre Maury, Jacques Autier disait que “personne qui soit fait de chair, pas plus eux que d’autres, ne peut tenir entre ses mains le corps de Dieu (tout ce qu’ils tiennent dans leurs mains, c’est du pain, et non le corps de Dieu).⁵¹

Quant au sacrement de la pénitence, six témoins disent que les bons hommes n’avaient l’efficacité de l’absolution donnée par le clergé catholique.⁵² Selon Pierre de Gaillac, les hérétiques disaient que l’Église romaine “n’avait pas le pouvoir de pardonner les péchés”. Un argument donatiste justifie ce point de vue. C’est-à-dire qu’un prêtre indigne ne peut effectuer un sacrement efficace. Ici le notaire dit que l’Église romaine était “boueuse, pleine d’oeuvres et d’exemples mauvais, et suivait la voie de la perdition et pas celle du salut”.⁵³

Troisième sacrement à susciter les attaques des bons hommes, le baptême de l’eau, surtout administré aux petits enfants. Huit témoignages concernent le baptême.⁵⁴ Guillaume Garsen dit que les hérétiques enseignaient que le baptême “ne valait rien”, et “qu’il valait autant que les enfants soient baptisés dans l’Aude”.⁵⁵ Selon Pierre de Gaillac, ils disaient que le baptême fait par l’Église romaine est fait par ignorance de l’ordre de Dieu, parce qu’il ne suit pas l’Évangile qui parle du baptême de l’Esprit Saint. L’eau du baptême de l’Église romaine est ainsi l’eau “de la fange et de la corruption”. Le notaire, aussi bien qu’Arnaud Issaurat, rapportent l’opinion que saint Jean Baptiste ne savait pas ce qu’il faisait quand il a établi le baptême de l’eau. En plus Pierre de Gaillac raconte l’exemple d’un enfant qui est mort de froid après avoir été trempé dans l’eau des fonts bap-

⁵⁰ A. Pales-Gobilliard, *L’inquisiteur Geoffroy d’Ablis*, p. 62-63. Pour cette opinion, voir les témoignages de Gérard de Rodes, p. 104-05; Guillaume Garsen, p. 188-89; Arnaud Issaurat, p. 312-13; Jacques Garsen, p. 364-65; et en général, ceux d’Arnaud Piquier, p. 172-73; Blanche de Rodes, p. 220-21; Alamande de Vicdessos, p. 242-43; Pierre Tignac, p. 250-51; Raimond Issaurat, p. 262-63; Pierre Issaurat, p. 292-93.

⁵¹ *Écritures cathares*, p. 337. Voir aussi Jean Duvernoy, “Origène et le berger”, dans *Autour de Montailou, un village occitan, Actes du colloque de Montailou d’août 2000*, L’Hydre éditions, 2001, p. 338.

⁵² A. Pales-Gobilliard, *L’inquisiteur Geoffroy d’Ablis*: Philippe de Larnat, p. 114-15; Blanche de Rodes, p. 220-21; Raimond Issaurat, p. 262-63; Pierre Issaurat, p. 292-93; Arnaud Issaurat, p. 312-13; Pierre de Gaillac, p. 336-37.

⁵³ A. Pales-Gobilliard, *L’inquisiteur Geoffroy d’Ablis*, p. 336-37.

⁵⁴ En plus des témoignages de Guillaume Garsen, Arnaud Issaurat, et Pierre de Gaillac, cités ci-dessus, voir dans A. Pales-Gobilliard, *L’inquisiteur Geoffroy d’Ablis*, ceux de: Gérard de Rodes, p. 104-05; Arnaud Piquier, p. 172-73; Blanche de Rodes, p. 228-29; Alamande de Vicdessos, p. 242-43; et Pierre Tignac, p. 250-51.

⁵⁵ A. Pales-Gobilliard, *L’inquisiteur Geoffroy d’Ablis*, p. 190-91.

tismaux⁵⁶. Cette dernière histoire est un parfait exemple du type d'anecdotes renvoyant à l'expérience - les *exempla* - qui aurait ainsi fait partie de la prédication populaire au moyen âge, chez les bons hommes tout comme chez les catholiques. Pour la prédication dissidente, on trouve un certain nombre de formules-choc qu'a signalés Anne Brenon, des slogans qui "font appel à un bon sens populaire et à une logique anti-cléricale"⁵⁷.

Une critique parallèle du baptême de l'eau se trouve dans le sermon de Pierre Autier, rapporté par Pierre Maury dans le *Registre de Jacques Fournier*. Le prédicateur a expliqué qu'il "ne fallait accorder aucune valeur au baptême de l'Église romaine car ce n'était pas l'enfant lui-même qui promettait et s'engageait"⁵⁸. Cet argument se trouve aussi dans le onzième chapitre du *Traité de l'Église de Dieu*, qui affirme; "Cette Église pratique le saint baptême spirituel, c'est-à-dire l'imposition des mains, par lequel est donné le Saint Esprit..."⁵⁹.

En ce qui concerne le mariage, sept témoignages montrent l'opinion des bons hommes⁶⁰. D'après Pierre de Gaillac, les hérétiques enseignaient que le mariage de l'Église romaine était faux et corrompu. Dieu a fait le mariage dans le paradis, où la chair n'a jamais été corrompue. Le vrai mariage unit l'âme et l'esprit; c'est une union spirituelle et non pas charnelle, par lequel les âmes tombées du ciel reviennent à la vie et rejoignent l'Esprit Saint par les bonnes oeuvres⁶¹. Une formule-choc de la prédication populaire est répétée par plusieurs témoins, que c'était pécher plus gravement "en couchant avec sa femme qu'avec une étrangère", parce que ce péché se faisait ouvertement et sans vergogne⁶². Ceci contraste nettement avec l'enseignement du *Traité de l'Église de Dieu*, que: "Cette Église se garde de l'adultère et de toute souillure, car Notre Seigneur Jésus-Christ dit (Mt 19, 18): "Tu ne commettras pas l'adultère"⁶³.

Ce ne sont pas seulement les sacrements que critiquent les bons hommes dans leur prédications. Deux personnes témoignent de ce que les

⁵⁶ A. Pales-Gobilliard, *L'inquisiteur Geoffroy d'Ablis*: Pierre de Gaillac, p. 336-37; Arnaud Issaurat, p. 312-13.

⁵⁷ Anne Brenon, « La parole cathare, une catéchèse de l'évangile », dans *Les Archipels cathares* cit. p. 159.

⁵⁸ *Écritures cathares*, p. 331.

⁵⁹ *Écritures cathares*, p. 285.

⁶⁰ A. Pales-Gobilliard, *L'inquisiteur Geoffroy d'Ablis*: Guillaume Garsen, p. 188-89; Blanche de Rodes, p. 228-29; Alamande de Vicdessos, p. 242-43; Pierre Tignac, p. 250-51; Arnaud Issaurat, p. 312-13; Raimond Issaurat, p. 262-63; et Pierre de Gaillac, cité ci-dessous.

⁶¹ A. Pales-Gobilliard, *L'inquisiteur Geoffroy d'Ablis*, p. 336-37.

⁶² A. Pales-Gobilliard, *L'inquisiteur Geoffroy d'Ablis*: Guillaume Garsen, p. 188-89.

⁶³ *Traité de l'Église de Dieu, Écritures cathares*, p. 278.

hérétiques parlaient contre le culte des saints, en disant notamment que l'adoration des images des saints dans les églises est l'équivalent de l'adoration des idoles⁶⁴. C'est une accusation que l'on retrouve également dans la prédication de Jacques Autier rapportée par Pierre Maury, où l'hérétique parle de ceux qui "croyaient aux idoles et à l'Église romaine"⁶⁵.

Trois dépositions montrent que les hérétiques refusaient d'adorer la croix. D'après Guillaume Garsen, les hérétiques allaient jusqu'à dire que faire le signe de la croix c'est faire le signe du diable⁶⁶. Le témoignage de Blanche de Rodes dit qu'on devrait mépriser la croix totalement, "parce que Dieu y avait été mis, crucifié, conspué, et tué"⁶⁷. Pareillement, selon Pierre de Gaillac, personne ne devrait adorer la croix, l'instrument sur lequel le Christ a subi la mort et la honte. En plus, les hérétiques contestaient l'institution de la croisade, qui n'avait selon eux aucune valeur et ne faisait rien pour délier les péchés. Suivre la croix, selon l'évangile de Matthieu, veut dire observer la parole de Dieu et de faire les bonnes oeuvres. Pierre de Gaillac nous renseigne sur l'argumentation des bons hommes, cette fois avec un *exemplum*, c'est-à-dire une anecdote simple, qui illustre encore un style de prédication populaire⁶⁸. Si un homme était pendu à un arbre, l'arbre serait toujours odieux aux parents de cet homme; par conséquent, nous devrions avoir en horreur la croix où Dieu était pendu⁶⁹.

On peut se demander si cette profonde différence théologique entre les bons hommes et les chrétiens orthodoxes, particulièrement le rejet de la théologie de l'expiation, ne se situe pas, au coeur du conflit avec les hérétiques, plus profondément que le dualisme. A partir du XIe siècle, la vénération de la croix connut une intensification dans la liturgie, la littérature et l'art, et toute opposition à ce thème permit de ranger les hérétiques, aux côtés des juifs et des musulmans, parmi les ennemis de la croix⁷⁰.

⁶⁴ A. Pales-Gobilliard, *L'inquisiteur Geoffroy d'Ablis*: Phillippe de Larnat, p. 116-17; Pierre de Tignac, p. 250-51.

⁶⁵ *Écritures cathares*, p. 336.

⁶⁶ A. Pales-Gobilliard, *L'inquisiteur Geoffroy d'Ablis*, p. 190-91. Voir par contraste la plaisanterie à laquelle, d'ap le registre de J. Fournier, se livrait fréquemment le bon homme Père Autier: signe de la croix excellent pour chasser les mouches de son visage, paroles: voici le front, voici la barbe, voici une oreille, voici l'autre...

⁶⁷ A. Pales-Gobilliard, *L'inquisiteur Geoffroy d'Ablis*, p. 228-29.

⁶⁸ Sur les *exempla*, voir C. BRÉMOND, J. LE GOFF, and J.C. SCHMITT, *L'exemplum*, 2nd ed. (Brepols: Turnhout, 1996).

⁶⁹ A. Pales-Gobilliard, *L'inquisiteur Geoffroy d'Ablis*, p. 336-37.

⁷⁰ Voir B. M. Kienzle, « Inimici crucis: la théologie de la croix et la persécution du catharisme », in Emmanuel Le Roy Ladurie (ed.), *Autour de Montailou, un village occitan - Histoire et religiosité d'une communauté villageoise au Moyen Age*, Actes du colloque de Montailou, 25-27 août 2000, Castelnau-la-Chapelle: L'Hydre, 2001, p. 283-299.

On peut aussi être surpris du peu de fréquence, dans les témoignages, des références aux conceptions cathares de la création. Il n'y a que quatre déposants qui parlent de la création; trois d'entre eux disent que Dieu ne faisait "ni grener ni fleurir" (*florere nec granare*)⁷¹. Deux témoignages, ceux de Guillaume Garsen et de Raimon Issaurat, rapportent l'affirmation qu'il y avait deux Dieux, l'un bon et l'autre mauvais. Raimon Issaurat va jusqu'à dire que les clercs de l'Église romaine "appartenaient au Dieu mauvais" et qu'ils "ne pouvaient jamais être sauvés"⁷². Guillaume Garsen a également entendu parler de la création des âmes, faite depuis longtemps (la «préexistence des âmes»), et de leur transmigration, c'est-à-dire qu'elles sortaient du corps des hommes pour rentrer dans le corps d'autres personnes. Selon Guillaume, les hérétiques lui ont dit «qu'elle avait pu être reine»⁷³. Si intéressantes que soient ces mentions, ils ne sont que quatre sur les dix-sept déposants à les rapporter. Il semble donc que ce sujet n'occupait le premier plan ni pour ces témoins, ni pour ces inquisiteurs—un contraste frappant avec les sermons très élaborés de Pierre et Jacques Autier, rapportés par Pierre Maury, et encore plus avec les préoccupations des historiens modernes.

Conclusion

En conclusion, même si les voix des témoins du Registre de Geoffroy d'Ablis essaient de dissimuler la vérité de leur relations avec les hérétiques, qui étaient des membres de leur famille ou des voisins, les dépositions sur la religion des derniers cathares restent cohérentes. De plus, pour ce qui est du contenu de la prédication hérétique, les paroles des déposants du registre carcassonnais correspondent aux témoignages du *Registre de Jacques Fournier*, et ce qui est encore plus important, la foi des derniers bons hommes reste constante et fidèle à l'enseignement des rituels cathares du début du XIII^e siècle et du *Traité de l'Église de Dieu* - du rituel de Dublin, un manuel qui, bien que copié tardivement (milieu XIV^es.) remonte probablement au début du treizième siècle, comme l'a bien démontrée Enrico Riparelli.⁷⁴ Par conséquent, le *Traité* serait même plus proche de l'enseignement des cathares rhénans du milieu du XII^e décrits par Evervin de Steinfeld. Cette cohérence, qui mériterait encore une étude plus approfondie, se manifeste dans les thèmes et aussi dans l'emploi de textes scripturaires, notamment des passage-clef des évangiles de

⁷¹ A. Pales-Gobilliard, *L'inquisiteur Geoffroy d'Ablis*, témoignages de: Geraud de Rodes, pp. 104-105; Guillaume de Rodes, p. 134-35; Guillaume Garsen, p. 190-91; Raimon Issaurat, p. 262-63.

⁷² A. Pales-Gobilliard, *L'inquisiteur Geoffroy d'Ablis*, p. 263.

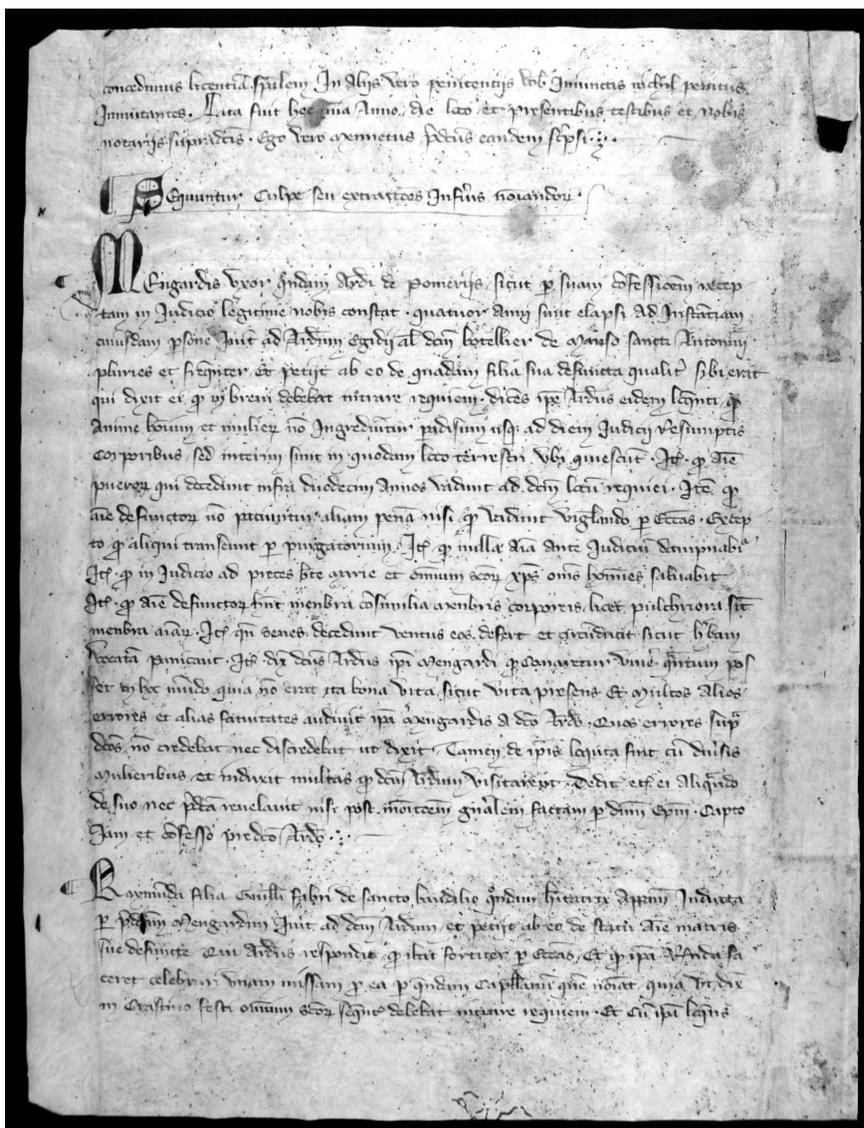
⁷³ A. Pales-Gobilliard, *L'inquisiteur Geoffroy d'Ablis*, p. 191

⁷⁴ Voir l'article d'E. Riparelli, « La Glose du Pater du ms 269 de Dublin. Description, histoire, édition et commentaire », *Heresis*, 34 (2001), p. 77-129.

Matthieu et de Jean. Pour la prédication des derniers cathares, la cohérence de thèmes inclut la lecture de la *Vision d'Isaïe*, mentionnée par deux témoignages et citée dans le discours de Jacques Autier rapporté par Pierre Maury et aussi dans des prédications de Guilhem Bélibaste rapportées par Peire Maury et Arnaut Sicre.

En somme, les thèmes qui ressortent de l'enseignement des bons hommes dans le *Registre de Geoffroy d'Ablis* montrent la cohérence frappante de l'enseignement des bons hommes par leur prédication. Pendant au moins deux siècles dans l'Occident, ils se définissaient comme la vraie Église, qui suivait la vie apostolique. Mme Anne Brenon a déjà constaté que "la revendication de constituer la vraie Église des apôtres est sans doute le leit motiv le plus continu des discours hérétiques et cathares sur ses deux ou trois siècles d'existence historique"⁷⁵. L'étude soigneuse du *Registre de Geoffroy d'Ablis* ne fait que confirmer cette constatation.

⁷⁵ «Le choix hérétique médiéval: la voie des apôtres et des martyrs », dans *Le choix hérétique*, La Louve éditions, 2006, p. 65.



Fragment d'un registre de sentences de Jacques Fournier, 1321 (Archives départementales de l'Ariège, 1 J 128).

Ce document constitue un petit miracle archivistique: il a été découvert en 1972 à l'intérieur d'une reliure de registre ... en Vendée ! Il est fréquent de trouver dans des reliures de registre des fragments de documents qui ont servi à donner de l'épaisseur et de la tenue aux couvertures. Mais le cheminement de ces deux folios entre Pamiers où siégeait l'évêque et inquisiteur et la Vendée restera probablement toujours un mystère...

Beverly Kienzle